



Agréments Préfectoraux
PSC1 et bNSSA n° 2014-244-0020
Jeunesse et Sports n° 47 08 001 880
SST INRS n° 0983/2011/sst-1/00



ACTION-SECOURS
formations - secourisme



Association Agréée de
Sécurité Civile

Demande d'inscription à la formation au PSE2

Je soussigné(e):

NOM : _____ NOM de Naissance : _____ SEXE : _____

Prénom : _____ Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Désire m'inscrire à la formation de PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE de niveau 2,
prévue à la date du : _____

Et certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.

J'accepte que les photographies prises pendant la formation soient utilisées dans le cadre de la
promotion des activités d'Action Secours 47. OUI NON* **cochez la case choisie*

► 30% de la somme retenue en cas de désistement dans la période des 07 jours avant le début de la formation.

► 100% de la somme retenue en cas d'absence le premier jour ou abandon de la formation (sauf cas de force majeure reconnue).

Fait à _____ , le _____ . **Signature du candidat :**

Pièces à fournir

- ◆ La présente fiche + Une photo d'identité collée
- ◆ La photocopie de la carte nationale d'identité
- ◆ La copie du diplôme de PSE1
- ◆ La photocopie de l'attestation de formation continue PSE1 de l'année précédente
- ◆ La convention de formation individuelle signée
- ◆ Un chèque de règlement de 250 € à l'ordre de ACTION SECOURS 47 encaissé le 1er jour de formation.

DOSSIER À RETOURNER :

ACTION SECOURS 47 Lieu dit Purée
47220 SAUVETERRE SAINT DENIS

FFSS : 5149 - DDJS : 4708001880
Préf : W471000426
SIRET : 50156051000023 APE : 804 D
DRTEFP : 72 47 00978 47

Siège social:
Lieu dit purée 47220 Sauveterre Saint Denis
06.16.94.15.81 actionsecours47@gmail.com
<http://www.actionsecours47.fr>





Agréments Préfectoraux
PSC1 et bNSSA n° 2014-244-0020
Jeunesse et Sports n° 47 08 001 880
SST INRS n° 0983/2011/sst-1/00



ACTION-SECOURS
formations - secourisme



Association Agréée de
Sécurité Civile

FORMATION PSE 2

CONVENTION DE FORMATION individuelle

Entre : la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme représentée par Madame POULAIN Melanee, dûment mandaté, Président de l'Association ACTION SECOURS 47 déclarée en préfecture sous le numéro W471000426 en date du 25 Mai 2007 _ N°SIREN 501 560 510 _ N°SIRET 501 560 510 00015.

D'une part,

Et : Madame, Monsieur _____

D'autre part.

1. Objectif de la formation PSE1 :

L'objectif de la formation est de préparer les candidats aux Premiers Secours en Equipe de niveau 2, de leur apporter les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs futures spécialités et qualifications. En conséquence, le programme de formation tel qu'il a été établi par Action Secours 47 est conforme aux exigences des textes du Ministère de l'Intérieur.

L'organisation matérielle de la formation permet un enseignement de toutes les connaissances pratiques et techniques.

2. Contact :

Madame POULAIN, Présidente d'Action Secours 47 Formatrice Premiers Secours
06 16 94 15 81
Action Secours 47
Lieu dit purée 47220 Sauveterre Saint-Denis

Tous les intervenants sont diplômés du diplôme de Formateur Premiers Secours.

3. Les formations :

Le coût de la formation secourisme PSE2 auprès d'Action Secours 47 d'une durée de 28 heures minimum est de 250€.

FFSS : 5149 - DDJS : 4708001880
Préf : W471000426
SIRET : 50156051000023 APE : 804 D
DRTEFP : 72 47 00978 47

Siège social:
Lieu dit purée 47220 Sauveterre Saint Denis
06.16.94.15.81 actionsecours47@gmail.com
<http://www.actionsecours47.fr>



4. Engagement du stagiaire :

Le stagiaire s'engage à fournir, l'ensemble des pièces administratives qui lui seront réclamées pour la constitution de son dossier. Une grande rigueur quant au respect des horaires, du règlement intérieur et à l'assiduité aux cours est exigée. Une feuille de présence sera émarginée par les candidats au début de chaque séance.

Tout manquement au règlement intérieur, d'absences répétées injustifiées entraînera la non délivrance du diplôme PSE2.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé intégralement.

Si un désistement du stagiaire intervient dans la période des 07 jours (délai de rétractation) avant le début de la formation, une pénalité de 30% du prix de la formation sera retenue.

Tout désistement dans la période de rétractation devra être motivé par écrit (remboursement des sommes dues après réception du courrier) et adressé à :

Madame POULAIN Melanee
Présidente d'Action Secours 47,
Lieu dit « Purée »
47220 Sauveterre Saint Denis

En cas d'abandon pendant le stage ou absence le 1er jour de la formation par le stagiaire pour autre motif que la force majeure dûment reconnue, 100% du prix de la formation sera retenue.

Le candidat s'engage à prendre contact auprès de l'encadrement pour toutes informations complémentaires.

5. Engagement d'Action Secours 47 :

Action Secours 47 s'engage à fournir individuellement, sur demande, à l'issue de chaque formation, une attestation de présence et/ou de réussite.

La confirmation de candidature, les inscriptions, les dates et horaires des formations seront communiqués aux intéressés par courrier ou courriel ou SMS.

AGEN le : _____

Le stagiaire

Nom, Prénom :

Signature :

Le Président d'Action Secours 47

Nom : POULAIN

Prénom : Melanee

FFSS : 5149 - DDJS : 4708001880
Préf : W471000426
SIRET : 50156051000023 APE : 804 D
DRTEFP : 72 47 00978 47

Siège social:
Lieu dit purée 47220 Sauveterre Saint Denis
06.16.94.15.81 actionsecours47@gmail.com
<http://www.actionsecours47.fr>

